

Journal du Jura : [bienne@journaldujura.ch](mailto:bienne@journaldujura.ch)

Bieler Tagblatt: [btredaktion@bielertagblatt.ch](mailto:btredaktion@bielertagblatt.ch)

Biel-Bienne: [red.bielbienne@bielbienne.com](mailto:red.bielbienne@bielbienne.com); [hans-ueli.aebi@bcbiel.ch](mailto:hans-ueli.aebi@bcbiel.ch)

Canal 3: [redaktion@canal3.ch](mailto:redaktion@canal3.ch)

## **Rue du Crêt-du-Bois et rue de la Berme: plus de 600 signatures pour suspendre les procédures juridiques et trouver des solutions avec les habitants**

Ce lundi 15 mars, l'association du quartier des Tilleuls a déposé à la chancellerie municipale une pétition avec 610 signatures. Les signatures ont été récoltées en 20 jours. La pétition demande, d'une part au Conseil municipal de la Ville de Bienne de suspendre les deux procédures juridiques en cours concernant la rue de la Berme et le Crêt-du-Bois et, d'autre part, à l'administration municipale de trouver une solution constructive et consensuelle avec les habitants du quartier des Tilleuls, en particulier avec le comité de l'association du quartier. En cas de décision positive du conseil municipal, les opposants du quartier des Tilleuls suspendront également la procédure.

Pour rappel, au printemps 2018, la ville de Bienne a décidé sans consulter l'association du quartier du Tilleul d'introduire un sens unique à la rue de la Berme (direction nord), un sens unique à la rue des Mésange (direction Sud) et un sens unique à la rue du Crêt-du-Bois (direction ouest).

Ces décisions ont conduit à un nombre important de recours, ainsi qu'à la création du groupe Trafic lié à l'association du quartier des Tilleuls. Les mesures pour la rue du Crêt-du-Bois et pour la rue de la Berme ont été publiées séparément. Ainsi, elles suivent des procédures séparées et sont actuellement toutes les deux en traitement auprès du tribunal administratif du canton de Berne.

Lors de la dernière assemblée générale de l'association du quartier des Tilleuls du 21 mars, les membres ont décidé à une très large majorité de donner le mandat au comité de demander au conseil municipal, à l'aide d'une pétition, de suspendre les procédures en cours et de trouver de nouvelles solutions avec les habitants du quartier.

Christophe Siegenthaler